



IFAP ABC PUERICULTURE

Projet pédagogique 2021/2022

Institut de formation d'auxiliaires de puériculture ABC Puériculture

91, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 PARIS

L'Institut de de Formation d'Auxiliaires de Puériculture

➤ Le contexte local

L'association ABC Puériculture, dont les bureaux administratifs sont situés au 36, avenue des ternes 75017 Paris, a sollicité en 2004 l'autorisation d'ouverture d'un institut de formation pour répondre aux besoins en formation des auxiliaires de puériculture.

L'institut est installé dans Paris Intra-muros depuis son ouverture en janvier 2005. Il est proche des transports en commun (plusieurs stations de métro et les gares de l'Est et du Nord à quelques minutes à pied). Les élèves qui fréquentent l'institut sont domiciliés à Paris et proche banlieue ou de province.

La capacité d'accueil a été portée à 50 élèves en Juillet 2021.

L'association ABC Puériculture possède un site Internet (www.abcpuericulture.com) sur lequel les candidats trouvent une documentation complète sur l'institut et les formations proposées. Elle a également une page Facebook.

L'institut travaille régulièrement en collaboration avec les structures de l'association ABC Puériculture, pour l'accueil des élèves en stage et des interventions de formation des professionnels du terrain.

La sélection des candidats à la formation est organisée tous les ans entre septembre et novembre. Le nombre de candidats inscrits aux épreuves écrites oscille autour de 300.

➤ Les locaux de l'institut

L'institut occupe plusieurs locaux situés en fond de cours dans une copropriété.

Les bureaux sont situés en rez-de-chaussée d'un bâtiment et disposent aussi de deux pièces réservées à la formation.

Le local est composé de 5 bureaux équipés de postes informatiques, d'une petite salle de réunion (avec une bibliothèque pour les formateurs et les élèves) et d'un coin cuisine.

Au sous-sol, l'espace est composé d'une petite salle pouvant accueillir 10 élèves utilisée essentiellement pour des travaux pratiques d'ergonomie. Il comprend également une salle d'archives.



IFAP ABC PUERICULTURE

Les salles dédiées à la formation se situent au rez-de-chaussée d'un autre immeuble et disposent de deux entrées. On y trouve :

- 2 salles de cours (d'une capacité de 28 places) équipées de tables et chaises, de 5 ordinateurs, de deux TV et d'une borne wifi.
- Une salle de travaux pratiques (d'une capacité de 12 places) équipée d'un plan de travail (avec trois baignoires), d'un lit d'enfant et de tables et chaises.
- Un office à disposition des élèves équipé de trois fours micro-ondes et d'un rangement pour la vaisselle, un frigo ...

➤ L'équipe

L'équipe de direction au siège de l'association

- Muriel Chalmandrier, Présidente
- Jean Luc Pujol Directeur général

L'équipe de l'institut de formation

- Dominique Albeaux : Directrice
- Ghada Chouchène : assistante de formation
- Anne-Laure Largeau : Formatrice puéricultrice
- Monique Peuvot : Directrice pédagogique adjointe, formatrice
- Nathalie Viard : Formatrice puéricultrice
- Nathalie Vignaud : responsable administrative

2

Les intervenants extérieurs (700 H en moyenne pour deux promotions)

- Une psychologue
- Une éducatrice de jeunes enfants, responsable de structure ABC
- Une ergonome
- Une sage-femme
- Les formateurs AFGSU (CESU 75)
- Une psychologue experte en soins palliatifs et deuil
- Une conseillère en lactation
- La représentante de l'ANAP (association nationale des auxiliaires de puériculture)

➤ La population accueillie à l'institut

Les élèves qui suivent la formation d'auxiliaire de puériculture répondent aux critères des épreuves de sélection. L'institut propose tous les ans un parcours de formation initiale ou en alternance, et un parcours de formation partielle ou modulaire.

Les élèves inscrits en formation sont âgés au minimum de 17 ans et 3 mois. Le niveau scolaire des apprenants est multiple, du niveau fin de 3^{ème} au niveau Bac +3.



IFAP ABC PUERICULTURE

VALEURS ET PRINCIPES PEDAGOGIQUES DE L'IFAP

L'institut a pour objectif de former des futurs professionnels compétents, capables de se remettre en question et de s'adapter dans les différentes situations professionnelles.

Le projet de l'institut est de développer et renforcer les compétences des futures auxiliaires de puériculture dans un contexte professionnel en constante évolution.

L'équipe pédagogique accompagne les élèves en cursus intégral, partiel ou modulaire dans l'acquisition de nouvelles compétences ou l'adaptation des connaissances et compétences au futur métier.

Les formateurs sont garants d'un processus de construction de savoirs et de l'élaboration de compétences professionnelles individuelles et collectives.

L'accompagnement individuel du déroulé de formation de chaque apprenant est au cœur des préoccupations de l'équipe pédagogique qui cherche à développer l'esprit critique et la capacité d'adaptation de chacun. La responsabilisation des apprenants est présente dans leur parcours de formation.

L'apprenant est acteur de sa formation et utilise les acquis de son parcours de vie tout au long de son processus d'apprentissage. Il est accompagné dans la prise d'initiatives et dans le développement de son autonomie. Il peut analyser, avec les formateurs, son parcours ou sa pratique et conforter son projet professionnel.

Les intervenants travaillent la réflexivité des apprenants et utilisent des méthodes pédagogiques ajustées selon le niveau des apprenants et leur rythme d'apprentissage.

3

La directrice de l'institut organise régulièrement des temps d'échanges formels et informels avec les intervenants extérieurs et propose des réunions pédagogiques régulières à l'équipe pour préparer et réfléchir ensemble aux orientations nouvelles.

L'institut est adhérent du CEEPAME¹, la directrice participe aux différentes réunions et /ou formations proposées par cette instance.

Pour l'équipe pédagogique, l'identité professionnelle de l'auxiliaire de puériculture se construit à partir de sa formation, de son champ d'activités et de certaines valeurs :

- Disponibilité et écoute pour un maximum de sérénité
- Patience et maîtrise de soi, en toutes circonstances
- Respect et tolérance envers toutes les familles
- Empathie pour accompagner les enfants et leurs familles

L'institut a pour objectif de former des futurs professionnels compétents, capables de se remettre en question et de s'adapter dans les différentes situations professionnelles.

Le projet de l'institut est de développer et renforcer les compétences des futures auxiliaires de puériculture dans un contexte professionnel en constante évolution.

¹ CEEPAME : comité d'entente des écoles préparant aux métiers de l'enfance



IFAP ABC PUERICULTURE

MODALITES PEDAGOGIQUES

➤ Définition du métier²

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

➤ Principes et méthodes pédagogiques

• Progression

Les instituts de formation sont responsables de la progression pédagogique de l'élève dans le cadre du projet pédagogique. Cette progression professionnelle peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers.

Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

• Initiative

Les objectifs pédagogiques sont déclinés au sein des instituts de formation dans un projet pédagogique qui tient compte du contexte et des ressources de l'institut de formation. Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à développer chez la personne en formation des capacités d'initiative et d'anticipation visant à un exercice professionnel responsable.

• Individualisation

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

² Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

➤ Les outils pédagogiques

Ils sont variables selon les interventions, multiples et utilisés par une grande partie des formateurs :

- Cours magistral avec support papier ou PowerPoint et utilisation de la vidéo projection sur une TV grand format
- Cours à distance via Teams et dépôt des documents utiles à la formation de l'élève (administratifs, cours théoriques, stages)
- Support PADLET, Canva
- Inventaire des expériences, des idées
- Analyse de textes et de situations cliniques en appui sur l'actualité
- Cours en groupe réduit pour les exercices de travaux pratiques
- Travail de groupe suivi d'exposés
- Recherche documentaire en groupe ou individuelle, à l'institut et en bibliothèque
- Jeux de rôle et jeux pédagogiques, fabrication de quizz, QCM et tests d'auto évaluation
- Echanges et retour sur expérience après les stages
- Visite de stage et travail individualisé sur une analyse clinique

➤ Les outils de suivi des formations

Ils sont utilisés par l'équipe pédagogique et administrative. Un serveur commun au niveau de l'institut permet un partage des données. L'institut utilise le logiciel (Berger-Levrault) adapté au suivi de la formation d'auxiliaire de puériculture.

- Dossier (informatique et papier) de l'activité de l'institut
- Dossier administratif des inscriptions
- Dossier administratif des élèves admis en formation
- Dossier médical des élèves admis en formation
- Dossier scolaire individuel (papier et informatisé)
- Dossier informatisé de suivi des stages (demande, places, planification)
- Dossier papier des interventions réalisées auprès des élèves (plan du cours, supports)
- Emplois du temps (papier et informatique)

➤ Documentation

- Fonds audiovisuel : environ 50 CD
- Fonds documentaire : environ 100 livres
- Abonnement à la bibliothèque municipale de Paris
- Abonnements spécifiques pour les formatrices et les élèves :
 - Cahiers de la puériculture
 - Les métiers de petite enfance
 - Hospimédia
 - Le journal des professionnels de la petite enfance
 - Soins pédiatrie/puériculture
 - L'école des parents



IFAP ABC PUERICULTURE

L'association ABC Puériculture possède un site Internet (www.abcpuériculture.com) sur lequel les candidats trouvent une documentation complète sur l'institut et les formations proposées.

Une page Facebook permet de diffuser les informations diverses (portes ouvertes, concours ...).

Conditions d'accès pour les élèves AP

Les élèves ont libre accès aux heures de pause et jusqu'à la fermeture de l'IFAP à toutes les ressources documentaires.

Ils peuvent également investir les salles de Travaux pratiques pour réviser.

➤ Ressources matérielles

Matériel pédagogique/ 2 salles de cours

- 5 ordinateurs portables en accès libre disposant du pack office
- Accès internet dans chaque salle de cours
- 2 Téléviseurs dont un grand format
- 1 Lecteur DVD
- 4 Tableaux blancs
- 2 Paper board
- 3 Tableaux d'affichages
- Porte-manteaux
- Casiers de rangements
- Placard contenant tout le matériel de psychopédagogie (feutres, peinture, argile...)
- 2 Guitares

Matériel pédagogique/salle d'ergonomie et de TP grand enfant :

- 3 lits d'adultes (ergonomie)
- 2 mannequins pédagogiques (1 bébé et un junior)
- 1 fauteuil roulant pour adulte
- 2 tables adaptables aux grands lits
- 1 berceau de maternité
- 1 transat
- 4 poupons pour les travaux pratiques
- 2 poupons souples pour les cours sur l'allaitement et l'ergonomie
- 1 table et 2 chaises pour enfant



IFAP ABC PUERICULTURE

Matériel pédagogique/salle de travaux pratiques :

- 3 postes de soins
- 1 lit enfant à barreaux
- Appareil pédagogique réfléchissant pour le TP lavage des mains
- Transats bébés
- Matériel pour la puériculture (couches, compresses, vêtements bébés ...)
- 2 poupons spécifiques au cours sur l'allaitement
- Un sac d'urgence rempli, identique à ceux trouvés dans les crèches
- Biberons, tétines, boîtes de lait ...
- Caisson pédagogique hygiène des mains

Matériel AFGSU

Le CESU 75 apporte tout le matériel nécessaire lors des sessions à l'IFAP



IFAP ABC PUERICULTURE

LES PARCOURS DE FORMATION

➤ Finalité de la formation

Les éléments constitutifs du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture sont :

- Le référentiel d'activités de métier ciblées par le diplôme ;
- Le référentiel de compétences du diplôme ;
- Le référentiel de certification du diplôme : les compétences, les critères, les modalités et les outils d'évaluation ;
- Le référentiel de formation du diplôme.

Le référentiel de formation à la profession d'auxiliaire de puériculture décrit, de façon organisée, les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme. Il est élaboré à partir des référentiels d'activités du métier et du référentiel des compétences exigées pour le diplôme.

Ce référentiel comprend 5 blocs de 11 compétences et 10 modules d'enseignement en institut de formation ainsi que des stages cliniques dont le contenu est défini à partir des 11 unités de compétences du diplôme d'Etat. Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoir-faire et de connaissances mobilisés pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1 540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

Le référentiel de formation précise pour chaque module : les objectifs de formation, les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage, les critères et les modalités d'évaluation et de validation. Les objectifs de formation décrivent les savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de certification du diplôme. Ils correspondent à l'exigence minimum requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice des activités du métier d'auxiliaire de puériculture. Ils sont centrés sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur » du métier.



IFAP ABC PUERICULTURE

Chaque élève, sur **chacun des cursus** (avec ou sans allègement), doit suivre lors de sa formation :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
- Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)

➤ La formation initiale ³

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP

³ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques



IFAP ABC PUERICULTURE

- **5 stages**

Organisation de la formation clinique :

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique. Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Les élèves en formation initiale et les apprentis/contrats professionnels formation initiale suivent le **même calendrier de cours** entre janvier et novembre, les apprentis prolongent leur parcours de stage et leur temps d'immersion professionnelle jusqu'en juin de l'année suivante.

Des ateliers « retours sur expérience » sont organisés régulièrement à l'IFAP.

11

L'accompagnement des apprentis se fait en partenariat avec le CFA ADAFORSS qui délègue à l'institut une partie de ses missions.

L'équipe participe au suivi du livret et aux échanges avec les maîtres d'apprentissage.

Les apprentis débutent leur parcours de stage après les élèves en formation initiale et débutent par une période d'immersion professionnelle.

Les stages en crèche sont tous effectués hors lieu d'apprentissage, sauf le dernier, qui peut se dérouler dans la structure d'immersion professionnelle selon le choix de l'apprenti.

La coordinatrice des stages, est chargée de la recherche et de la planification des stages. Cependant, elle demandera aux élèves (de chaque promotion et de chaque cursus) de chercher leurs places quand les propositions reçues sont insuffisantes, ou dans le cadre d'un projet professionnel défini par l'élève.

Une assurance garantissant « **le risque professionnel et individuel accident médical et paramédical** » pour tout le temps de formation doit être prise **obligatoirement** par l'élève.

Chaque élève peut recevoir jusqu'à 2 visites d'une formatrice sur le terrain (2H/visite). Celles-ci peuvent être réalisées distance en visio.

Chaque visite de stage (en présentiel ou à distance) doit faire l'objet d'un bilan avec le responsable de stage.



IFAP ABC PUERICULTURE

➤ La formation passerelle modulaire (Dispenses liées au BAC ASSP)⁴

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

⁴ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

- **3 stages**

Organisation de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique. Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Chaque élève peut recevoir jusqu'à 2 visites d'une formatrice sur le terrain (2H/visite). Celles-ci peuvent être réalisées distance en visio.

Chaque visite de stage (en présentiel ou à distance) doit faire l'objet d'un bilan avec le responsable de stage.



IFAP ABC PUERICULTURE

➤ La formation passerelle AS/AP (élèves issus du référentiel 2005)⁵

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
	5—Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

⁵ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

- **2 stages**

Organisation de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 7 semaines



IFAP ABC PUERICULTURE

➤ La formation pour les élèves titulaires du CAP AEPE ⁶

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP <i>Module allégé</i>
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP
	5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

⁶ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'auxiliaire de puériculture



IFAP ABC PUERICULTURE

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. - Traitement des informations <i>Module allégé</i>
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques <i>Module allégé</i>

- **3 stages**

Organisation de la formation clinique :

Trois périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines

- Période B de 5 semaines

-Période C de 7 semaines



IFAP ABC PUERICULTURE

Les élèves de la promotion modulaire et de la promotion passerelle suivent le même emploi du temps annuel lors des cours théoriques.

Chaque élève peut recevoir jusqu'à 2 visites d'une formatrice sur le terrain (2H/visite). Celles-ci peuvent être réalisées distance en visio.

Chaque visite de stage (en présentiel ou à distance) doit faire l'objet d'un bilan avec le responsable de stage.



IFAP ABC PUERICULTURE

LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique vise l'accompagnement de l'élève au cours de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle. Il l'aide à construire son projet professionnel.

Il se réalise dans la discrétion, la confidentialité et le respect d'autrui.

Afin de respecter la liberté individuelle du référent de suivi pédagogique et de l'élève, un changement de référent est possible. La demande doit être formulée auprès de la directrice de l'IFAP.

Le suivi pédagogique est donc l'accompagnement de l'apprenant :

- Dans le parcours de construction des compétences.
- En fonction des aléas de son itinéraire particulier.
- En appui sur les différents feedbacks que constituent les évaluations

Le suivi pédagogique est de ce fait un dispositif « d'aide à la navigation » au service de la professionnalisation de l'apprenant. Cette démarche nécessite de poser la réflexivité et l'auto analyse au cœur du dispositif d'accompagnement afin que l'apprenant devienne un **praticien réflexif**.

Le suivi pédagogique est structuré autour de **3 questions clefs** que se pose l'apprenant :

- **Où en suis-je de mes acquisitions ? (Savoirs et savoir-faire enseignés dans les différents modules)**
- **A quelles situations dois-je me confronter pour approfondir et développer la construction de mes compétences ?**
- **Comment est-ce que j'apprends ?**

19

Le suivi pédagogique :

- est assuré par le référent pédagogique, désigné en début d'année, qui va accompagner l'élève tout au long de sa formation.

- peut être individuel ou collectif.

- est retranscrit sur des supports spécifiques. Tous les éléments du suivi doivent regrouper dans le dossier scolaire de l'élève AP. L'utilisation du logiciel Berget-Levrault doit devenir la base à privilégier pour le recueil de données sur le suivi des apprenants.

Chaque référent pédagogique est responsable du suivi pédagogique d'environ 10 élèves /promotion.

Le suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.



IFAP ABC PUERICULTURE

Concernant le suivi pédagogique individuel :

- Objectifs : sont proposés par le formateur en lien avec l'élève. Ils consistent à aider l'élève à s'autoévaluer, à faire le point sur ses difficultés, cibler ses axes d'amélioration.
- Temps dédié ;
- Support identifié : portfolio, carnet de bord et outils formalisés.

Concernant le suivi pédagogique collectif (révisions, « ateliers de formation ») :

- Objectifs : faciliter les interactions du groupe et du groupe avec le formateur ; accompagner le positionnement professionnel ; créer une dynamique de groupe.
- Temps dédié ;
- Support identifié : compte-rendu du formateur

Cadre législatif :

Selon l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, les modalités et principes pédagogiques sont définies ainsi dans le **Dispositif d'accompagnement des apprenants** :

- *Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 35 Heures/élève*

Objectifs de formation

- Réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation

Eléments de contenu - Modalités

- Positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes d'écriture/lecture/compréhension, arithmétique, relations humaines, organisation et outils informatiques
- Entretien avec l'apprenant à partir du positionnement : définition des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé
- Accompagnement individualisé pour développer les compétences manquantes et notamment la maîtrise du français
- Mise en place, le cas échéant, de dispositifs complémentaires individuels pour renforcer les apprentissages dans un domaine, notamment la maîtrise du français ou de l'arithmétique
- Accompagnement à l'explicitation, la formalisation du projet professionnel

Recommandations pédagogiques :

Ce module obligatoire pour tous les apprenants fait l'objet d'un projet spécifique du projet pédagogique.

Les objectifs de ce module seront individualisés en fonction du positionnement au début de la formation.

Ce module doit être organisé par l'équipe pédagogique mais peut faire appel à des formateurs spécialisés sur certaines problématiques, comme la maîtrise du français.

Le suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement.



IFAP ABC PUERICULTURE

- *Suivi pédagogique individualisé des apprenants 7 Heures/élève*

Objectifs de formation :

- Poursuivre l'accompagnement pédagogique tout au long de la formation

Eléments de contenu

- Entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé : points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés
- Apport d'éléments complémentaires, le cas échéant, pour renforcer les acquis de l'apprenant

Recommandations pédagogiques :

Ce suivi prend le relais du module API.

- *TPG (travaux personnels guidés) 35 Heures/élève*

Objectifs de formation

- Accompagner le travail personnel : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions, ...

Eléments de contenu

- Accompagnement individuel du travail personnel pour les apprenants les plus en difficulté sur cet axe, à partir des objectifs définis en suivi pédagogique individualisé
- Guidage collectif du travail personnel : apport de méthodes d'organisation et d'apprentissage, fixation d'objectifs
- Apport de méthodes dans le domaine de l'expression orale et écrite et dans le domaine de l'analyse de l'information, afin d'être capable de hiérarchiser et d'interpréter les informations

Recommandations pédagogiques :

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite qui doit être intégré dans le projet pédagogique de l'institut.

Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés. La durée de 35h peut être répartie au sein de différents modules.



IFAP ABC PUERICULTURE

VALIDATIONS

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation en annexe III du présent arrêté. En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module. Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant sur la fiche récapitulative intitulée « Validation de l'acquisition des compétences » figurant à l'annexe VI du présent arrêté, à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification en annexe II. L'institut de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

22

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés. L'élève est autorisé à redoubler une fois.

Plusieurs sessions de jurys sont organisées dans l'année pour chaque session de formation, dans la limite de cinq par an. Le jury peut siéger au titre de plusieurs sessions de formation. Le préfet de région ou son représentant peut décider d'organiser des sous-groupes d'examineurs composés d'un directeur d'institut de formation ou d'un formateur permanent, d'un infirmier ou auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'un représentant des employeurs d'auxiliaires de puériculture du secteur sanitaire, social ou médico-social.

➤ La validation des modules

Le calendrier des épreuves est fixé en début de formation. Chaque élève reçoit une convocation écrite (par mail) avant les épreuves.



IFAP ABC PUERICULTURE

LA VIE A L'IFAP ABC

➤ **Le règlement intérieur de l'institut**

Il fait l'objet tous les ans d'une actualisation, validée en ICOGI⁷. Il est communiqué aux candidats lors des épreuves d'admissibilité et distribué à chaque rentrée.

➤ **Les prestations offertes à la vie étudiante**

Les élèves ont à leur disposition un accès Internet et 5 ordinateurs (qui sont aussi utilisés pour les cours). La liste des abonnements de périodiques est transmise aux élèves, les revues sont en accès libre pour la lecture dans la salle de cours. Certains ouvrages sont également à leur disposition, ainsi que des DVD.

Les panneaux d'affichage indiquent les différents emplois du temps et les informations importantes émanant des différentes instances (CFA, CRIF, ARS ...).

➤ **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

En amont de la formation un entretien est proposé afin de prendre en compte les spécificités du handicap de la candidate et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Merci de préciser, lors de votre inscription aux épreuves de sélection, si vous bénéficiez d'un tiers temps pour les examens.

➤ **Horaires**

L'institut ouvre ses portes à 8h50.

L'amplitude horaire des enseignements théoriques est comprise entre 9 h et 17 heures, du lundi au vendredi. Il peut arriver que les élèves terminent à 17H30, en ce cas, ils sont prévenus.

Une pause méridienne de 1h00 est organisée en fonction de l'emploi du temps (entre 12h et 14h).

Pour chaque élève de l'IFAP ABC Puériculture, la lecture de ce projet pédagogique se complète par celle des documents suivants :

- *Règlement intérieur*
- *Charte digitale*
- *Charte des événements indésirables*

⁷ ICOGI : Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut